



# Communiqué de presse

Embargo: 29.11.2011, 9:15

---

14 Santé

N° 0351-1111-90

Statistique de l'aide et des soins à domicile 2010

## **80% des prestations d'aide et de soins à domicile sont fournies par des organisations à but non lucratif**

Neuchâtel, 29.11.2011 (OFS) – **En 2010, près de 263'000 personnes (3,3 % de la population) ont bénéficié de prestations d'aide et de soins à domicile fournies par 1162 fournisseurs de prestations. Ceux-ci disposaient pour ce faire de plus de 36'000 collaborateurs et collaboratrices au total. 80% du volume des prestations de tout le secteur a été fourni par des organisations à but non lucratif. Ces résultats publiés par l'Office fédéral de la statistique (OFS) sont tirés de la statistique de l'aide et des soins à domicile 2010.**

### **Deux fois plus de fournisseurs de prestations que l'année précédente**

A partir des données de 2010, la statistique ne porte plus uniquement sur les organisations à but non lucratif et de droit public actives dans l'aide et les soins à domicile, mais aussi sur les organisations à but lucratif et les infirmiers et infirmières indépendants, comme le prévoit la loi fédérale révisée sur l'assurance-maladie (LAMal). Les infirmiers et infirmières indépendants représentent le deuxième groupe par ordre d'importance (377 professionnels ou 32%) et les 168 organisations à but lucratif, interrogées également pour la première fois dans ce contexte, 15% de tous les fournisseurs de prestations.

Dans ce nouveau paysage de l'aide et des soins à domicile, quelque 80% des prestations ont été fournies par des organisations à but non lucratif, ce qui représente 13'000 équivalents plein temps, 220'000 clients et environ 13 millions d'heures de travail.

### **Conséquences sur le volume de l'offre**

L'augmentation du nombre de fournisseurs de prestations en 2010 a eu pour effet une progression du volume de l'offre générale (+21% d'équivalents plein temps, +23% de clients et +23% d'heures de travail accomplies).

Par ailleurs, les recettes se sont accrues de 16%, passant de 1,37 milliard de francs environ à 1,59 milliard de francs. Les dépenses (1,59 milliard de francs) ont augmenté de 15%, ce qui équivaut à 2,6% environ des coûts de la santé (2% en 2009). Une heure d'aide ou de soins à domicile coûtait en moyenne 99 francs. En moyenne, 6033 francs ont été dépensés par personne prise en charge.

### **Prépondérance des soins**

Les organisations à but non lucratif et de droit public ont réalisé avec leurs prestations des recettes totalisant 702,5 millions de francs en 2010. 73% de cette somme provenaient de prestations de soins, 19% de l'aide à domicile, 6% du service de repas à domicile et 3% d'autres prestations. Les organisations à but lucratif ont fourni plus de prestations d'aide à domicile (34%), mais elles ont également fourni principalement des soins (63%). Les recettes des infirmiers et infirmières indépendants (21,5 millions de francs) sont imputables presque exclusivement à des prestations de soins.

OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE  
Service de presse

### **Statistique de l'aide et des soins à domicile**

L'Office fédéral de la statistique établit la statistique de l'aide et des soins à domicile depuis 2008. L'enquête annuelle relève des informations sur la forme juridique de ces organisations, leur offre de prestations, leur personnel, les personnes qu'elles prennent en charge, les prestations qu'elles fournissent, leurs dépenses et leurs recettes. A partir des données de 2010, la statistique ne porte plus que sur les organisations à but non lucratif et de droit public actives dans l'aide et les soins à domicile, mais aussi sur les organisations à but lucratif et les infirmiers et infirmières indépendants, comme le prévoit la loi fédérale sur l'assurance-maladie (art. 22a LAMal) révisée.

---

#### **Renseignements:**

Katharina Weiss Zbinden, OFS, Services de santé, tél.: +41 32 71 36101

---

Service de presse OFS, tél. : +41 32 71 36013; fax : +41 32 71 36281, e-mail: [kom@bfs.admin.ch](mailto:kom@bfs.admin.ch)

Commandes de publications : tél. : +41 32 71 36060, fax : +41 32 71 36061  
e-mail : [order@bfs.admin.ch](mailto:order@bfs.admin.ch)

Vous trouverez d'autres informations et publications sous forme électronique sur le site Internet de l'OFS à l'adresse <http://www.statistique.admin.ch> > [Thèmes](#) > [14 - Santé](#)

Abonnement aux communiqués de presse sous format électronique (pdf) à l'adresse :  
<http://www.news-stat.admin.ch>

---

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Aucun accès privilégié n'a été accordé pour ce communiqué.

**T1 Tableau général aide et soins à domicile 2010**

	Total	Organisations de droit public		à but lucratif	à but non lucratif	Indépendants
<b>Fournisseurs de prestations</b>						
Nombre	<b>1 162</b>			168	568	377
in %				14	49	32
<b>Personnel</b>						
Personnes	<b>36 409</b>		1 913	4 998	29 119	379
in %			5	14	80	1
Postes à plein temps	<b>15 683</b>		928	1 620	12 899	236
in %			6	10	82	2
<b>Clientes et clients</b>						
Personnes	<b>262 726</b>		19 994	12 387	219 274	11 071
in %			8	5	83	4
Cas	<b>352 334</b>		23 030	14 645	303 518	11 141
in %			7	4	86	3
Heures	<b>16 088 417</b>		939 461	2 122 435	12 712 852	313 669
in %			6	13	79	2
<b>Finances (mio. de francs)</b>						
Recettes des prestations	<b>821,76</b>		50,67	97,73	651,86	21,49
in %			6	12	79	3
Total des recettes	<b>1 584,96</b>		103,35	99,80	1360,31	21,51
in %			7	6	86	1
Total des dépenses	<b>1 584,90</b>		104,61	99,24	1359,50	21,56
in %			7	6	86	1

**T2 Recettes (en mio. de francs) par type de fournisseur de prestations<sup>1</sup> 2010**

	En mio. de francs	En %	Recettes			
			Organisations à but non lucratif <sup>2</sup>	Organisations de droit public <sup>3</sup>	Organisations à but lucratif <sup>4</sup>	Infirmiers/ères indépendants/es <sup>5</sup>
<b>Recettes des prestations de base d'aide et de soins à domicile:</b>	<b>801,20</b>	<b>50,55</b>	<b>636,20</b>	<b>48,87</b>	<b>94,69</b>	<b>21,43</b>
– dont prestations de soins selon OPAS <sup>6</sup>	597,37	37,69	475,72	39,05	61,41	21,19
– dont aide à domicile <sup>7</sup>	164,34	10,37	122,34	8,92	32,84	0,25
– dont repas	39,49	2,49	38,14	0,90	0,45	0,00
<b>Recettes des autres prestations<sup>8</sup></b>	<b>20,56</b>	<b>1,30</b>	<b>15,67</b>	<b>1,80</b>	<b>3,04</b>	<b>0,06</b>
<b>Autres recettes<sup>9</sup></b>	<b>54,95</b>	<b>3,47</b>	<b>51,88</b>	<b>1,17</b>	<b>1,88</b>	<b>0,02</b>
<b>Contributions des pouvoirs publics</b>	<b>708,26</b>	<b>44,69</b>	<b>656,57</b>	<b>51,51</b>	<b>0,18</b>	<b>0,00</b>
– dont Cantons	295,09	18,62	267,01	27,99	0,10	0,00
– dont Communes	409,04	25,81	385,73	23,23	0,08	0,00
– dont autres contributions des pouvoirs publics <sup>10</sup>	4,12	0,26	3,83	0,30	0,00	0,00
<b>Total<sup>11</sup></b>	<b>1 584,96</b>	<b>100,00</b>	<b>1 360,31</b>	<b>103,35</b>	<b>99,80</b>	<b>21,51</b>

<sup>1</sup>Dès 2010 la statistique comprend non seulement les organisations de droit privé à but non lucratif et de droit public mais aussi les organisations de droit privé à but lucratif et les infirmiers/ères indépendants/es.

<sup>2</sup>P. ex. associations et fondations

<sup>3</sup>P. ex. paroisse, syndicat intercommunal, district, etc.

<sup>4</sup>P. ex.: société anonyme, société à responsabilité limitée

<sup>5</sup>Les infirmiers/ères indépendants/es du canton de Zurich et du canton de Genève n'ont pas participé au relevé des données 2010.

<sup>6</sup>Selon l'Ordonnance sur les prestations de l'assurance de soins

<sup>7</sup>Prestations d'aide à domicile (travaux ménagers et encadrement social)

<sup>8</sup>Par "Autres prestations" il est entendu des prestations tels que les services sociaux, les consultations parentales, les services thérapeutiques, les transports et systèmes d'alerte.

<sup>9</sup>Cotisations des membres, dons, autres recettes

<sup>10</sup>P. ex.: paroisses, syndicats intercommunaux, district, etc.

<sup>11</sup>Les chiffres étant arrondis, la somme totale n'est pas exactement égale à la somme des valeurs dans le tableau.

**T3 Heures selon les fournisseurs de prestations<sup>1</sup>, clients/es et prestations 2010**

	Nombre de fournisseurs	Nombre de clients/es (cas) <sup>2</sup>	Prestations OPAS <sup>3</sup> (heures)	Prestations AD <sup>4</sup> (heures)	Autres prestations <sup>5</sup> (heures)	Total heures
Organisations à but non lucratif	568	303 518	8 224 286	4 234 005	254 561	12 712 852
Organisations de droit public	49	23 030	620 324	316 612	2 525	939 461
Organisations à but lucratif	168	14 645	1 162 197	901 294	58 944	2 122 435
Infirmiers/ères indépendants/es <sup>6</sup>	377	11 141	305 875	6 573	1 221	313 669
<b>Total</b>	<b>1 162</b>	<b>352 334</b>	<b>10 312 682</b>	<b>5 458 484</b>	<b>317 251</b>	<b>16 088 417</b>

<sup>1</sup>Dès 2010 la statistique comprend non seulement les organisations de droit privé à but non lucratif et de droit public mais aussi les organisations de droit privé à but lucratif et les infirmiers/ères indépendants/es.

<sup>2</sup>Une personne bénéficiant de plusieurs prestations en même temps est comptée plusieurs fois.

<sup>3</sup>Selon l'Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS)

<sup>4</sup>Prestations d'aide à domicile (travaux ménagers et encadrement social)

<sup>5</sup>Par «Autres prestations» il est entendu des prestations tels que les services sociaux, les consultations parentales, les services thérapeutiques, les transports et systèmes d'alerte. Dans la rubrique du formulaire concernant les «Autres prestations», le nombre de client(e)s est fréquemment indiqué sans les heures de travail correspondantes. Le nombre d'heures effectives est par conséquent plus élevé que celui indiqué.

<sup>6</sup>Les infirmiers/ères indépendants/es du canton de Zurich et du canton de Genève n'ont pas participé au relevé des données 2010.